



COM72

Pour diffusion IMMÉDIATE

La Ville de Châteauguay fait une mise au point sur la gestion de l'écocentre

Châteauguay, le 24 octobre 2019 – Suite à la démarche lancée par l'Autorité des marchés publics (AMP) et la décision prise par la Ville de Châteauguay de mettre un terme temporairement au contrat de service la liant à l'entreprise Conteneurs Rouville, la municipalité désire effectuer une mise au point quant à la gestion de son écocentre.

L'AMP n'a pas entamé une enquête, mais bien un processus de vérification sur l'attribution du contrat de gestion de l'écocentre par la Ville de Châteauguay. Afin de collaborer à la démarche de l'AMP, la Ville a donc décidé de suspendre son entente contractuelle avec Conteneurs Rouville.

« J'espère que cette vérification sera terminée très rapidement et je suis confiant que nous pourrons reprendre les activités. Ce service est nécessaire pour les citoyens de Châteauguay et nous allons tout mettre en œuvre pour l'offrir. » affirme le maire de Châteauguay, Pierre-Paul Routhier.

À l'heure actuelle, il est impossible de connaître le temps nécessaire à l'AMP pour compléter sa vérification. Toutefois, la Ville a déjà amorcé un processus de réflexion et évalue actuellement la faisabilité de plusieurs options pour pallier aux services fournis par l'écocentre, dont la préparation d'un appel d'offres (pour le transport et la valorisation des matières résiduelles) et l'attribution de la gestion de l'écocentre à un ou plusieurs organismes à but non lucratif.

Rappelons que depuis le mardi 22 octobre, il est toujours possible pour les citoyens d'utiliser le service de récupération offert sur le site, moyennant des frais qu'ils doivent assumer directement au fournisseur de service.

- 30 -